

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE GIVRY89

ENTRE CURE ET COUSIN

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 avril 2025

Le 21 avril 2025 à 15 h les membres de l'Association se sont réunis en la salle des Fêtes de la Mairie de GIVRY 89200, pour tenir une assemblée générale extraordinaire sur la convocation du bureau :

- Madame Cécile SALVANES, présidente
- Monsieur Patrick MERY, secrétaire

Après en avoir délibéré, les membres ont :

- désigné un président de séance en la personne de Madame Cécile SALVANES
- désigné un secrétaire de séance en la personne de Monsieur Patrick MERY

Ils ont rappelé l'ordre du jour :

- Election des membres du Conseil d'administration autres que Madame Cécile SALVANES et Monsieur Patrick MERY, précédemment élus par l'assemblée constitutive du 26 octobre 2024.
- Informations de l'assemblée des actions du bureau
- Echanges , perspectives, projets.

Election du Conseil d'Administration :

Les statuts prévoient qu'au-delà de 20 membres, l'association doit élire un Conseil d'Administration de 7 membres..

Sont présents ou représentés 23 membres.

Se sont déclarés candidats aux nouveaux postes du Conseil et ont été élus comme ayant recueillis plus de la moitié des voix des votants à bulletin secret :

- Madame Elisabeth PIERRE, 18 voix
- Monsieur Julien LANDRES, 16 voix
- Madame Marianne BLIVET, 16 voix
- Madame Catherine VOILLEREAU, 17 voix
- Madame Solange GIBOIN, 17 voix

Le Conseil ainsi élu est valablement constitué pour trois ans et dispose des pouvoirs nécessaires à la gestion de l'association qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale. Il se chargera en particulier de rédiger un règlement intérieur et de présenter un budget prévisionnel.

Informations par le bureau sur son activité :

La présidente explique que de nombreuses démarches ont été nécessaires pour la constitution formelle et l'inscription légale de l'association.

Un compte bancaire a été ouvert au Crédit Agricole qui met à la disposition des associations une plate-forme très pratique qui permet par exemple le paiement des cotisations en ligne. Le Crédit

Agricole restera sans doute un partenaire suivi. Outre le compte bancaire, il propose aussi plusieurs formules d'assurances de responsabilité civile des associations. Tout cela à travers une plate-forme dite « YAPLA ». Il offre aussi, démarche commerciale, des conditions aux adhérents pour leurs démarches financières.

Elle propose aussi une adhésion à une association Patrimoine et Environnement.

Patrick MERY se charge d'étudier les conditions du contrat d'assurance qu'il faudra souscrire pour couvrir l'association, ses membres et les participants dans le cadre de toutes les activités envisageables. Il communiquera aussi au Conseil d'Administration un aperçu des différents sites de protection dont relève la commune : Natura 2000, PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), Grand site du Vézélien, etc... dont la bonne connaissance peut aider la réalisation des actions à venir.

Elisabeth PIERRE fait le point sur les actions de réunion des documents que peuvent posséder les membres de l'association relatifs à son objet, et il est suggéré de motiver les habitants de GIVRY, par une annonce sur le site de la Mairie (voir Julien LANDRES), mais aussi par le dépôt de flyers dans les boîtes aux lettres. Un texte sera mis au point par le bureau. Cécile SALVANES propose de retenir un jour pendant lequel les personnes intéressées pourraient venir par exemple à l'église (ou salle des fêtes) où elles disposeraient d'un scanner pour enregistrer leurs documents, photos, cartes postales et ainsi pouvoir reprendre leurs originaux immédiatement après avoir signé une autorisation d'utilisation afin de publication par l'association... La journée du Patrimoine pourrait être choisie pour cela. Un stand de livres anciens sur l'histoire locale pourrait être installé lors de la Journée du Patrimoine.

Pour le verger communal, à l'entretien duquel se sont livrés les membres de l'association, il faudra ré intervenir en mai. Marianne BLIVET suggère de s'adresser au Parc du Morvan pour obtenir la venue d'un formateur pour la taille. Catherine VOILLEREAU suggère aussi que l'essence des arbres et leur historique soient clairement identifiés sur un petit carré plastique sur chaque arbre. Il pourrait être installé un parcours des vergers conservatoires (un à la maison Jules ROY à Vézelay, voir si d'autres existent)

Ont été évoquées aussi une journée pour une cueillette de fruits en vue de conserve, confitures et autres ; une journée pour réparation, et échanges d'outils de jardin ; une action générale pour fleurir le village, par chacun devant chez soi et dans les bacs communaux, par l'ensemencement d'une jachère fleurie sur terrain communal près du verger.

L'assemblée a aussi discuté des travaux importants que nécessitent l'église (Architecte B de F ?), mal entretenue, et des travaux également nécessaires pour le pont, le lavoir (tuiles à changer ; marches à nettoyer). Il pourrait être utile de contacter la Fondation du Patrimoine, mais certains travaux concernent d'abord la Mairie qui doit être relancée.

Enfin la question de la préservation donc de l'entretien des chemins a été aussi abordée. Un répertoire des chemins avec leurs différents statuts pourrait être réalisé.

Prochaine assemblée : le 21 octobre 2025 17 h à la Salle des Fêtes. La réunion a été close à 16h30.

Signature de la Présidente

Signature du Secrétaire